



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 41 | 7 | 1 |

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

**OBJET : 00-3 - COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SOPHIA-
ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES
ET RAPPORT FINANCIER 2016 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

317647

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 8 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal.

Le président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a transmis à la Commune d'Antibes, le rapport d'activités pour l'année 2016 ainsi que le budget et les budgets annexes télépépinière, régie de transport et théâtre communautaire.

S'agissant du rapport d'activités, chaque compétence (développement économique, habitat, etc.) et services (réseau Envibus ou Lecture Publique, etc...), ainsi que les fonctions supports (communication, marchés publics, ressources humaines etc...), sont abordées au travers des enjeux, des faits marquants de l'année en cours, mais aussi des objectifs à atteindre pour les années à venir.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ainsi que des documents budgétaires s'y rapportant, conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES ET RAPPORT FINANCIER 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 14/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 14/12/2017

Numéro de l'acte : DCM3176-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171201-DCM3176-17-DE

Date de décision : 01/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite